



Harcèlement sexuel ou moral?

Par Visiteur

Bonjour

En arrivant, le 14/01, je ne fus pas autorisé à travailler, mon directeur me remis une lettre, on me notifiait une mise à pied conservatoire. J'ai du quitter le magasin sans autre explication

De retour de vacances, vendredi 16 janvier, un recommandé attendait mon collègue, lui notifiant également une mise à pied conservatoire.

Nous n'avons eu aucune explication de la part de notre direction, alors que nous sommes managers.
Notre entretien disciplinaire aura lieu le 28 janvier 2009.

Nos collègues surpris et choqués ont réussi, alors que la direction leur interdit tout contact avec nous, à nous faire savoir que deux jeunes filles nous accusaient, semble-t-il, de harcèlement sexuel et moral.

Nous avons le soutien d'un grand nombre de collègue, aussi bien vendeur, que manager.

Ces deux jeunes filles sont colocataires une étant en CDD, et quand elle n'a pas été reprise, son amie, en CDI, a donné sa démission. Je soupçonne d'avoir préparé tout cela.

Que faire ? Quel moyens avons nous pour nous défendre et agir?

Par Visiteur

Bonjour,

Une fois que vous aurez toutes les cartes en mains, c'est à dire une fois que vous en aurez appris plus lors de l'entretien disciplinaire, je vous conseille vivement de déposer plainte auprès de la gendarmerie ou la police national pour diffamation et dénonciation calomnieuse contre ces deux demoiselles.

Évidemment, lors de l'entretien disciplinaire, vous avez tout intérêt à contester ces accusations et n'hésitez pas à demander des preuves comme quoi vous auriez effectivement harceler ces deux demoiselles.

Si ces deux demoiselles n'ont aucune preuve, vous avez aucune raison de vous en faire. Si l'entretien disciplinaire ne se passe pas bien, je vous conseille vivement de vous faire assister d'un avocat afin de faire valoir vos droits.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Merci d'avoir pris le temps de répondre. Effectivement, comme me l'a dit mon collègue, toute cette histoire repose sur des on-dit. Finalement comme vous me le précisez on ne sait rien sauf, comme le dit aussi que l'on a rien à se reprocher tant que sur notre travail que sur notre comportement.

On va donc attendre le 28 janvier, et réagir en conséquence.

Cordialement